

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Orgue de l'église Saint-André - Etude préalable à la restauration - Demande de subvention.

M. MASSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'église Saint-André abrite un orgue classé par arrêté du 16 décembre 2002. La partie instrumentale et le buffet sont l'œuvre de Wenner et Gotty et leur successeur, Gaston Maille. Cet orgue, modifié par Victor Gonzalès en 1933 constitue un instrument de base romantique dont l'utilisation est importante tant dans le domaine culturel que culturel. Les travaux menés régulièrement dans le cadre d'un entretien courant ne sont plus aujourd'hui suffisants pour éviter la progression d'un cycle de détérioration. Il convient donc d'envisager sa restauration.

Un accord est intervenu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour que la Ville de Bayonne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et que dans un premier temps une étude préalable soit menée. Le montant de celle-ci est estimé à 12 000 € H.T. que l'Etat est disposé à financer à hauteur de 50 % du montant HT soit 6 000 € Le plan de financement de cette étude se présente ainsi :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	€
Etude orgue	12 000	14 352	DRAC	6 000
			VILLE	8 352 (1)
TOTAL	12 000	14 352		14 352

(1) dont Tva

Je vous demande d'approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Etat. Par ailleurs, je vous demande l'autorisation de saisir le Conseil général des Pyrénées Atlantiques aux fins d'obtenir une participation financière de sa part, étant entendu que la commune se substituera aux partenaires financiers dans la mesure où les subventions sollicitées ne seraient pas obtenues.

Adopté.

Mme Baratchart Damestoy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.